

COMMUNE DE LES ANSES D'ARLET ANSES D'ARLET

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Carte d'actions - Tsunami

Projet TSUNAHOULE

Octobre 2013
Version 2

INTERDES CARAIÏES
SOS GASP
Université
predict



4 – Site Refuge



5 – Zone de Danger



quand ?

➔ 2014 - 2015

avec qui ?

➔ Direction Générale des Services

En bref

quelle mission ?

Conception d'une ligne de mobiliers et réalisation des cartographies Relais Information Service :

- ➔ État des lieux initial.
- ➔ Conception du design mobilier et des cartographies RIS.
- ➔ Élaboration d'une charte graphique de mobiliers
- ➔ Assistance aux contrats de travaux et suivi des opérations.

pour quel budget ?

➔ Montant des études : 7 000 € HT



2 – Jalonnement



En savoir +

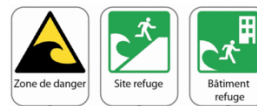
nos actions

- ➔ **État des lieux initial** : connaître l'état d'avancement de la validation des itinéraires d'évacuation et la localisation des sites refuge ; définir les principes de signalisation.
- ➔ **Étude opérationnelle du programme** : élaboration des plans décor des panneaux types (localisation des zones de danger, signalisation de jalonnement vers les refuges, localisation des sites et bâtiments refuge).
- ➔ **Pré-implantation sur le terrain du balisage** : plans de positionnement de tous les ensembles de signalisation précisant les mentions, les directions et les types de panneaux.
- ➔ **Assistance au contrat de travaux** : intégration dans l'appel d'offres générale pour la fabrication et la pose des équipements de signalisation de la commune.
- ➔ **Suivi des travaux et suivi financier de l'opération**

Le problème posé

Un programme de recherche a été mené concernant le risque tsunami en Martinique afin de pouvoir planifier une évacuation préventive en modélisant l'accessibilité des sites refuges.

Afin d'uniformiser la signalétique du risque tsunami au niveau mondiale, une norme internationale (ISO 20712) a été créée en septembre 2011, définissant les panneaux à utiliser pour identifier les zones de danger, les sites ainsi que les bâtiments refuge



Disposant de nombreuses zones habitées et touristiques situées en zone sensible, la commune des Anses d'Arlet est elle-même concernée par ce programme. Pour que les itinéraires d'évacuation soit lisibles et visibles des populations concernées, la Collectivité a donc souhaité déployer les équipements de signalisation adéquats

notre organisation

- ➔ **Durée des études** : 2 mois ; **Durée des travaux** : 12 mois.